

PARLEMENT WALLON

Tensions au cdH sur l'accord commercial avec le Panama

La députée wallonne cdH Véronique Waroux se dit mal à l'aise et envisage de ne pas voter l'accord commercial avec le Panama.

● **Martial DUMONT**

C'est ce mercredi que le Parlement wallon est censé valider l'accord commercial entre l'Union belgo-luxembourgeoise et le Panama. Un accord commercial vieux de 15 ans mais qui n'a jamais été ratifié.

Problème : cet accord contient une clause d'arbitrage ISDS (*). Concrètement, explique le CNCD III III III, elle permet à un investisseur étranger de contester devant une cour d'arbitrage privée des législations sociales ou environnementales des États, sous prétexte qu'elles affectent ses profits escomptés.

Et comme le Panama compte plus de 350000 sociétés offshore (on se souvient des Panama papers), des milliers d'entre elles pourraient contester les lois d'intérêt général qui affecteraient leurs profits.

Cas de conscience pour Véronique Waroux... et d'autres

C'est notamment cette clause qui avait déclenché le combat de la Wallonie contre le CETA. Depuis, le Parlement a voté une résolution qui oblige le respect des clauses sociales et environnementales dans les futurs traités commerciaux.

Mais celui avec le Panama est

considéré comme « ancienne génération ». Et la majorité wallonne MR/cdH voudrait « solder le passé » en ratifiant cet accord qui pourrait, précisément bafouer ces clauses environnementales et sociales. « *Il ne s'agit pas d'un traité*

de libre-échange, mais juste de protéger les investissements, de part et d'autre. Les populations locales ont besoin aussi d'activités économiques », rappelait récemment Dimitri Fourny, le chef de groupe cdH au Parlement wallon. Qui attend évidemment que tout son groupe vote en faveur du traité.

Pas gagné, cela dit. Car chez les humanistes, tout le monde n'est pas d'accord avec la vision de Fourny, prêt à passer sous les fourches caudines.

Ainsi, la députée Véronique Waroux se dit prête à s'abstenir, voire à voter contre l'accord avec le Panama. Elle ne serait d'ailleurs pas la seule à avoir un cas de conscience.

« *Je me suis déjà abstenue pour un traité semblable avec Oman, dit-elle. Pour ce qui concerne celui avec le Panama, je suis prête à voter contre si des garanties ne sont pas apportées avant le vote.* »

Quelles garanties ? Simplement, dit encore Véronique Waroux, que l'accord tombe sous le coup de

En mars dernier, Véronique Waroux avait menacé de quitter le groupe cdH.

la résolution du Parlement wallon demande l'inclusion dans les ac-

cords commerciaux d'un mécanisme de veto qui empêche les investisseurs de former des recours devant les cours d'arbitrage portant sur des mesures relatives à la lutte contre le dérèglement climatique, le dumping social ou fiscal ou toute autre mesure non discriminatoire d'intérêt général.

« *Je m'opposerai toujours à un accord qui ouvre une porte d'entrée aux sociétés offshore pour aller l'encontre de législations qui sécurisent les droits sociaux et environnementaux. Je veux la garantie que la position wallonne sera reflétée dans cet accord que le fédéral mettra en pratique.* »

Probablement la position de Véronique Waroux est-elle destinée à montrer au MR wallon qu'il serait bien que le fédéral applique la fameuse résolution.

Le vote de la députée cdH dépendra donc des discussions de ce mercredi. Et peut-être, donc, aussi l'avenir du traité puisque la majorité n'est que de 38 sièges sur 75.

À noter : le cdH Maxime Prévot a demandé des éclaircissements à Willy Borsus sur ce dossier la semaine dernière. La réponse espérée ce mercredi influencera sans doute aussi le vote.

« *Le problème, c'est que souvent dans ce Parlement, on vote, puis on discute. L'étape des échanges, on l'oublie* », déplore Véronique Waroux. En mars dernier, elle avait déjà menacé de quitter le groupe cdH pour divergences de vue dans plusieurs dossiers comme l'accord de coopération avec la Palestine, les réductions de subventionnement du CNCD... et le mécanisme de suivi du CETA qui avait été rejeté par la majorité MR-cdH. ■

» * Investor-state dispute settlement

Les mutualités alertent les députés

Dans un courrier commun envoyé aux députés wallons il y a quelques jours, les différentes mutualités du pays leur rappellent les dangers que constituent un mécanisme d'arbitrage privé type ISDS. « *Parce que l'intérêt général peut nuire aux intérêts commerciaux privés, des assureurs pourraient dénoncer et attaquer un État qui voudrait étendre sa protection sociale et donc réduire le marché potentiel des assurances privées. Ce risque n'est pas chimérique : nous avons connu cette situation en Belgique lorsque la société d'assurance DKV a introduit un recours en 2006 près de la Cour constitutionnelle parce que les "petits risques" des indépendants étaient intégrés dans l'assurance maladie obligatoire. Il avait donc été décidé d'étendre la protection sociale, éliminant ainsi le marché des assurances privées pour ces risques. Heureusement qu'à l'époque nous n'avions pas encore ratifié ce traité reconnaissant un mécanisme d'arbitrage privé et vu l'intérêt général, la loi n'a pas été jugée contraire aux traités européens. Avec le même argumentaire, des firmes privées commerciales pourraient donc mettre en cause les collaborations entre l'État et les mutualités, assureurs sociaux sans but lucratif [...] Ces acteurs commerciaux non soumis à ces contraintes d'intérêt général seront plus concurrentiels au détriment de la solidarité et de l'accessibilité* », estiment les mutualités.

M. Dum.